

## **ANNEXE 1**

### **Modèle de courrier proposé par l'AMF à adresser au préfet**

Monsieur le Préfet,

En soutien aux dispositifs de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a instauré une aide financière exceptionnelle aux collectivités territoriales qui auraient fait l'acquisition de capteurs de CO2 pour leurs écoles publiques. Une enveloppe de 20 millions d'euros y est consacrée au niveau national.

Deux instructions du ministère en date des 19 octobre et 22 décembre 2021 ont été adressées à vos services afin de préciser les modalités d'attribution de l'aide qui couvre les achats réalisés entre le 28 avril 2021 et le 15 avril 2022. La date limite de dépôt de la demande de subvention par la collectivité intéressée est quant à elle reportée au 30 avril 2022 au vu de la dégradation de la cinquième vague de l'épidémie.

C'est donc légitimement et conformément aux dispositions de ces instructions, que je vous adresse le formulaire de demande de subvention pour l'achat de capteurs CO2 pour la commune de A  
COMPLETER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, ...

ANNEXE 2

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION  
ACHAT DE CAPTEURS CO2 EN MILIEU SCOLAIRE**

**Demande de participation de l'Etat au financement de l'acquisition de capteurs CO2 destinés au milieu scolaire**

**I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE OU DE L'EPCI EFFECTUANT LA DEMANDE**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Numéro de SIRET :

--

**II. IDENTIFICATION DU SERVICE ET DE LA PERSONNE CHARGES DU DOSSIER :**

Nom :

Prénom :

--	--

Fonction :

Service :

Téléphone :

Courriel :

**III. CODES POSTAUX DES ADRESSES DES ECOLES PUBLIQUES (1ER DEGRE UNIQUEMENT)  
RATTACHEES A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE /A L'EPCI EFFECTUANT LA DEMANDE :**


**IV. NOMBRE DE CAPTEURS CO2 LIVRES DEPUIS LE 28 AVRIL 2021, DANS LES ECOLES PUBLIQUES (1<sup>ER</sup> DEGRE) OU EPLE :**

**V. MONTANT TOTAL DE LA/DES FACTURE(S) CORRESPONDANT A L'ACHAT DES CAPTEURS CO2 LIVRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES OU EPLE (TTC, cout réel d'achat – factures postérieures au 28 avril 2021) :**

**VI. ESTIMATION DU NOMBRE D'ELEVES AFFECTES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE OU DANS LES EPLE (MENJS) RELEVANT DE LA COLLECTIVITE OU DE L'EPCI (année 2020-2021)**

*Rubrique à caractère facultatif qu'il n'est pas indispensable de renseigner, les services académiques disposant de ces données*

Lieu, date

Signature du représentant de la collectivité territoriale

---

**PIECES JOINTES AU DOSSIER (cocher la case) :**

- Facture visée par le représentant de la collectivité ou de l'EPCI et certifiée par son agent comptable ou en cas de factures partielles ou multiples, bordereau signé par la collectivité et certifié par l'agent comptable (bordereau obligatoire en cas de factures multiples ou partielles)**
- Attestation établie par le représentant de la collectivité précisant le nombre de capteurs livrés dans chaque école publique (1<sup>er</sup> degré) ou établissement public local d'enseignement (EPL) depuis le 28 avril 2021.**

### ANNEXE 3

**Bordereau**  
**Attestation certifiant le coût réel d'achat de capteurs CO2 à compter du 28 avril 2021**

Dénomination de la collectivité territoriale ou EPCI concerné	Nombre de capteurs CO2 achetés (par facture)	Dates d'émission des factures (par ordre chronologique, ces factures ne devant pas être antérieures au 28 avril 2021 )	Coût total TTC (€)
<i>Ville de X</i>  <i>Code postal</i> <i>(ou codes postaux correspondants)</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

L'agent comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité territoriale